RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 04505
Numéro SIREN : 434 834 289
Nom ou dénomination : CAP EXPERT

Ce dépôt a été enregistré le 29/09/2021 sous le numéro de dépôt 107233

SAS CAP EXPERT.

76 rue de Reuilly
75012 PARIS
Siret : 434834289 00044

Plaquette annuelle

Période du 1 septembre 2019 au 31 août 2020

Fertiliseurs d'entreprises

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

Signature :

Exco Paris
Nexiom

Immeuble Cap Levant - 76 / 78 rue de Reuilly - 75012 Paris
T +33 (0)1 43 43 33 23 - F + 33(0)1 43 43 03 66
www.exconexiom.fr - www.excoparis.com

KRESTON INTERNATIONAL

Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/08/2020	Net 31/08/2019
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	**102 050,50**	**87 057,68**	**14 992,82**	**1 246,72**
Fonds commercial (1)	**1 434 407,10**	**1 095 755,76**	**338 651,34**	**341 498,47**
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	**821 370,27**	**556 875,65**	**264 494,62**	**333 322,10**
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	**105 582,96**		**105 582,96**	**102 788,46**
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**2 463 410,83**	**1 739 689,09**	**723 721,74**	**778 855,75**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	**312,00**		**312,00**	**7 549,60**
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	**2 867 886,72**	**414 031,39**	**2 453 855,33**	**2 193 273,49**
Autres créances	**583 325,30**		**583 325,30**	**672 070,36**
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	**200,00**		**200,00**	**200,00**
Disponibilités	**726 076,61**		**726 076,61**	**441 853,38**
Charges constatées d'avance (3)	**105 508,00**		**105 508,00**	**140 756,12**
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**4 283 308,63**	**414 031,39**	**3 869 277,24**	**3 455 702,95**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**6 746 719,46**	**2 153 720,48**	**4 592 998,98**	**4 234 558,70**
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan Passif

	31/08/2020	31/08/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital	**300 000,00**	**300 000,00**
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	**30 000,00**	**30 000,00**
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	**380 779,90**	**276 596,96**
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**153 939,48**	**269 182,94**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**864 719,38**	**875 779,90**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	**3 500,00**	
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**3 500,00**	
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	**330 661,42**	**410 562,69**
Emprunts et dettes financières diverses (3)	**131,24**	**114,74**
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	**1 380,00**	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	**1 020 024,31**	**788 530,15**
Dettes fiscales et sociales	**1 578 720,74**	**1 463 235,50**
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	**48 565,41**	**50 547,39**
Produits constatés d'avance (1)	**745 296,48**	**645 788,33**
TOTAL DETTES	**3 724 779,60**	**3 358 778,80**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**4 592 998,98**	**4 234 558,70**
(1) Dont à plus d'un an (a)	**198 873,76**	**279 729,27**
(1) Dont à moins d'un an (a)	**3 524 525,84**	**3 079 049,53**
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	**346,15**	
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	31/08/2020	31/08/2019	Abs.(M)	Abs.(%)
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	**6 734 521,90**	**6 904 821,18**	**-170 299,28**	**-2,47**
Chiffre d'affaires net	**6 734 521,90**	**6 904 821,18**	**-170 299,28**	**-2,47**
Dont à l'exportation	*40 109,98*	*32 889,04*	*7 220,94*	*21,96*
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation		**5 306,11**	**-5 306,11**	**-100,00**
Reprises sur provisions (et amortissements), tra	**137 838,54**	**288 229,28**	**-150 390,74**	**-52,18**
Autres produits	**465,40**	**2 723,41**	**-2 258,01**	**-82,91**
Total I	**6 872 825,84**	**7 201 079,98**	**-328 254,14**	**-4,56**
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvi				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)	**1 528 700,75**	**1 664 388,24**	**-135 687,49**	**-8,15**
Impôts, taxes et versements assimilés	**176 073,72**	**239 607,47**	**-63 533,75**	**-26,52**
Salaires et traitements	**3 313 017,46**	**3 081 594,66**	**231 422,80**	**7,51**
Charges sociales	**1 426 928,22**	**1 371 553,07**	**55 375,15**	**4,04**
Dotations aux amortissements et dépréciations				
- Sur immobilisations : dotations aux amortisse	**92 472,09**	**90 151,59**	**2 320,50**	**2,57**
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciatio				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciation	**154 910,26**	**296 651,64**	**-141 741,38**	**-47,78**
- Pour risques et charges : dotations aux provisi	**3 500,00**		**3 500,00**	
Autres charges	**19 740,22**	**37 039,48**	**-17 299,26**	**-46,70**
Total II	**6 715 342,72**	**6 780 986,15**	**-65 643,43**	**-0,97**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**157 483,12**	**420 093,83**	**-262 610,71**	**-62,51**
Quotes-parts de résultat sur opérations faite				
Bénéfice attribué ou perte transférée III				
Perte supportée ou bénéfice transféré IV				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'acti				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	**3 734,38**	**3 895,07**	**-160,69**	**-4,13**
Reprises sur provisions et dépréciations et tran				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilièrer				
Total V	**3 734,38**	**3 895,07**	**-160,69**	**-4,13**
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciatio				
Intérêts et charges assimilées (4)	**4 045,91**	**8 227,66**	**-4 181,75**	**-50,83**
Différences négatives de change	**85,00**	**27,65**	**57,35**	**207,41**
Charges nettes sur cessions de valeurs mobiliè				
Total VI	**4 130,91**	**8 255,31**	**-4 124,40**	**-49,96**
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	**-396,53**	**-4 360,24**	**3 963,71**	**-90,91**
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III	**157 086,59**	**415 733,59**	**-258 647,00**	**-62,21**

Compte de résultat (suite)

	31/08/2020	31/08/2019	Abs.(M)	Abs.(%)
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	**55 233,91**	**18 069,07**	**37 164,84**	**205,68**
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et dépréciation et transf				
Total produits exceptionnels (VII)	**55 233,91**	**18 069,07**	**37 164,84**	**205,68**
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	**1 230,00**	**5 781,72**	**-4 551,72**	**-78,73**
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciatio				
Total charges exceptionnelles (VIII)	**1 230,00**	**5 781,72**	**-4 551,72**	**-78,73**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**54 003,91**	**12 287,35**	**41 716,56**	**339,51**
Participation des salariés aux résultats (IX)	**14 032,02**	**65 451,00**	**-51 418,98**	**-78,56**
Impôts sur les bénéfices (X)	**43 119,00**	**93 387,00**	**-50 268,00**	**-53,83**
Total des produits (I+III+V+VII)	**6 931 794,13**	**7 223 044,12**	**-291 249,99**	**-4,03**
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	**6 777 854,65**	**6 953 861,18**	**-176 006,53**	**-2,53**
BENEFICE OU PERTE	**153 939,48**	**269 182,94**	**-115 243,46**	**-42,81**

(a) Y compris :
- Redevances de crédit-bail mobilier
- Redevances de crédit-bail immobilier
(1) Dont produits afférents à des exercices a
(2) Dont charges afférentes à des exercices
(3) Dont produits concernant les entités liées
(4) Dont intérêts concernant les entités liées

Plaquette annuelle

Période du 1 septembre 2019 au 31 août 2020

Annexe

Annexe : Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS CAP EXPERT.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2020, dont le total est de 4 592 999 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 153 939 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2019 au 31/08/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 01/01/1900 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Fonds commercial :
 Le fonds commercial a été amorti sur 15 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de transport : 4 à 5 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices

Annexe : Règles et méthodes comptables

montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Mais pour autant, l'entreprise a opté pour l'amortissement du fonds commercial suivant les possibilités offertes par le règlement. L'entreprise a apprécié l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur. En cas d'indice de perte de valeur, l'entreprise a réalisé un test de dépréciation. Ce test est réalisé sur la base de critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Informations relatives à l'épidémie de Coronavirus.

Les impacts mesurables de la crise du COVID ont été pris en compte.
Dans le cadre de la mesure gouvernementale de confinement, notre société a subi un impact limité sur l'ensemble de ses activités et aucune dépréciation supplémentaire des actifs, notamment des créances clients, n'a été utile sur les comptes arrêtés au 31/08/2020 au titre de l'impact Covid-19.

Les mesures prises dans le cadre de cette gestion de crise ont eu un impact significatif sur :

- Les moyens humains : le télétravail et le chômage partiel ont été utilisés. Les comptes enregistrent les aides au chômage partiel à hauteur de 23 919 euros. Les nouveaux équipements nécessaires au télétravail ou à la protection de personnel poursuivant leurs missions ont été pris en charge
- Le société a utilisé la possibilité de décaler les emprunts en cours de 6 mois ce qui a entrainé les report des échéances en fin d'emprunt.
- Aucune autre demande de report de dette sociale ou fiscale n'a été initiée au 31/08/2020.

Toutefois, il convient de préciser que le contexte évolutif de la crise sanitaire rend particulièrement difficile l'appréhension des conséquences et perspectives d'avenir. Les comptes ont donc été arrêtés sur le principe de la continuité de l'activité sans que les actifs ne fassent l'objet d'une dépréciation quelconque.

Annexe : Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	1 434 407			1 434 407
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	85 309	16 742		102 051
Immobilisations incorporelles	**1 519 716**	**16 742**		**1 536 458**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	494 205			494 205
- Matériel de transport	19 744			19 744
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	289 620	17 802		307 422
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**803 568**	**17 802**		**821 370**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	102 788	2 795		105 583
Immobilisations financières	**102 788**	**2 795**		**105 583**
ACTIF IMMOBILISE	**2 426 073**	**37 338**		**2 463 411**

Annexe : Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	**16 742**	**17 802**	**2 795**	**37 338**
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	**16 742**	**17 802**	**2 795**	**37 338**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Immobilisations incorporelles

Un fonds commercial a été acheté le 1er juillet 2013 pour 55 000 euros.
Ce fonds a été amorti sur 5 ans
Cet amortissement n'est pas déductible.

Une cession partielle de clientèle a été effectuée pour 37 422 euros. Le reprise d'amortissements relative à cette cession est déductible fiscalement.

Fonds commercial

	31/08/2020
Éléments achetés	**1 434 407**
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	**1 434 407**

Annexe : Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	1 092 909	2 847		1 095 756
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	84 062	2 995		87 058
Immobilisations incorporelles	**1 176 971**	**5 843**		**1 182 813**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	230 927	53 687		284 614
- Matériel de transport	19 744			19 744
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	219 575	32 942		252 518
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**470 246**	**86 629**		**556 876**
ACTIF IMMOBILISE	**1 647 217**	**92 472**		**1 739 689**

Annexe : Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 3 662 303 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	**105 583**		**105 583**
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	**2 867 887**	**2 867 887**	
Autres	**583 325**	**583 325**	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	**105 508**	**105 508**	
Total	**3 662 303**	**3 556 720**	**105 583**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - Factures à établir	**258 248**
FAE NEXIOM AUDIT	**4 500**
FAE EXCO GEC	**6 816**
Fournisseurs - rrr à obtenir	**107 261**
Total	**376 826**

Annexe : Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 300 000,00 euros décomposé en 30 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges		**3 500**			**3 500**
Total		**3 500**			**3 500**
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		**3 500**			
Financières					
Exceptionnelles					

Annexe : Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 3 723 400 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	346	346		
- à plus de 1 an à l'origine	330 315	131 442	198 874	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 020 024	1 020 024		
Dettes fiscales et sociales	1 578 721	1 578 721		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	48 697	48 697		
Produits constatés d'avance	745 296	745 296		
Total	**3 723 400**	**3 524 526**	**198 874**	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	80 247			
(**) Dont envers les associés	131			

Charges à payer

	Montant
Frs factures non parvenues	90 905
Cap Levant FNP Loyer	213 146
Dettes Provis. Pr Congés Payer	160 443
Dettes provis. pr partic. salariés	14 032
Personnel - Autres Charges Payer	171 615
Charg.soc./conges a payer	71 990
Charges sociales à payer	79 672
Charges sociales sur primes prov.	2 806
Charges a payer	134 919
Taxe apprentissage à payer	3 081
Clients - rrr à accorder	3 014
Total	**945 623**

Annexe : Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constat. d avance	105 508		
Total	**105 508**		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constat.d avance	745 296		
Total	**745 296**		

Annexe : Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire
Honoraire de certification des comptes : 5 900 euros
Honoraire des autres services : 0 euros

Autres informations

Engagements de retraite

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

Les engagements de l'indemnité de fin de carrière s'élèvent à 241 653 € (montant avec charges sociales au taux de 46 %.

Le solde du contrat Groupama se monte à 64 335 €.

CAP EXPERT

Société par actions simplifiée au capital de 300 000 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris Ile de France
Siège social : 76-78 Rue de Reuilly
75012 Paris
434 834 289 RCS Paris

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 JANVIER 2021

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 août 2020

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

Le bénéfice de l'exercice 153 939,48 €

Est affecté :
A titre de dividendes pour un montant de 87 000,00 €
Soit 2,90 € par action

Au compte « autres réserves » pour le solde

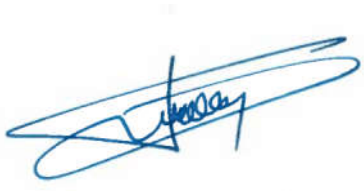
Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice approuvé éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 8,70 € le solde est non éligible.

Le versement sera effectué le 1er jour du mois ouvré qui suit l'assemblée.
Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :
Exercice clos le 31 août 2017 : 200 100 € (dont éligible à la réfaction de 40% : 26,68 €)
Exercice clos le 31 août 2018 : 200 100 € (dont éligible à la réfaction de 40% : 20,01 €)
Exercice clos le 31 août 2019 : 164 983 € (dont éligible à la réfaction de 40% : 16,50 €)

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 janvier 2021

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président



SARL AGS EXPERTS COMPTABLES
Commissaire aux Comptes de Sociétés
Membre de la Compagnie Régionale de NANCY
12, rue Emile Durkheim
Z.A Hellieule 2 - BP 5165
88105 SAINT-DIE-DES-VOSGES Cédex
Tél.: 03 29 56 19 89
Fax: 03 29 55 06 20

"CAP EXPERT"

Société par actions simplifiée au capital de 300 000 euros
Siège social : 76-78, rue de Reuilly
75012 PARIS

R.C.S. PARIS 434 834 289

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2020

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAS CAP EXPERT, relatifs à l'exercice clos le 31 août 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le président sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er septembre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la continuité des règles et méthodes comptables, en particulier en ce qui concerne l'estimation des travaux en cours et des dépréciations clients.
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés. S'agissant des évènements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appeler à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint-Dié-des-Vosges
Le 20 janvier 2021

SARL AGS EXPERTS COMPTABLES
Représentée par Alexandre KRYLOFF

Commissaire aux Comptes





(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP **N° 2050 2020**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS CAP EXPERT. — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12

Adresse de l'entreprise : 76 rue de Reuilly 75012 PARIS — Durée de l'exercice précédent* : 12

Numéro SIRET* : 4 3 4 8 3 4 2 8 9 0 0 0 4 4 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31/08/2020

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
		Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	87 057	14 992
		Fonds commercial (1)	AH	AI	1 095 755	338 651
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	556 875	264 494
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV		
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
		Prêts	BF	BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	BI		105 582
		TOTAL (II)	BJ	BK	1 739 689	723 721
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		312
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	414 031	2 453 855
		Autres créances (3)	BZ	CA		583 325
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		200
		Disponibilités	CF	CG		726 076
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		105 508
		TOTAL (III)	CJ	CK	414 031	3 869 277
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	2 153 720	4 592 998

Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP		(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

COMMISSAIRE AUX COMPTES AGS EXPERTS COMPTABLES

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

DGFiP **N° 2051 2020**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS CAP EXPERT. — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 300 000)	DA	300 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	30 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	380 779
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	153 939
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	864 719
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	3 500
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	3 500
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	330 661
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	131
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	1 380
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 020 024
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 578 720
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	48 565
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	745 296
	TOTAL (IV)	EC	3 724 779
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	4 592 998

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	3 524 525
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	346

COMMISSAIRE AUX COMPTES AGS EXPERTS COMPTABLES

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(3) **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)** DGFiP N° 2052 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS CAP EXPERT. Néant ☐ *

			Exercice N				
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC	
	Production vendue biens *	FD		FE		FF	
	Production vendue services *	FG	6 694 411	FH	40 109	FI	6 734 521
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	6 694 411	FK	40 109	FL	6 734 521
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	137 838
	Autres produits (1) (11)					FQ	465
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	6 872 825
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 528 700
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	176 073
	Salaires et traitements*					FY	3 313 017
	Charges sociales (10)					FZ	1 426 928
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux amortissements*					GA	92 472
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux provisions*					GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	154 910
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	3 500
	Autres charges (12)					GE	19 740
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	6 715 342
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	157 483
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	3 734
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	3 734
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	4 045
	Différences négatives de change					GS	85
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	4 130
	2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(396)
	3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	157 086

COMMISSAIRE AUX COMPTES AGS EXPERTS COMPTABLES

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFiP N° 2053 2020

Désignation de l'entreprise SAS CAP EXPERT. — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	55 233
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	55 233
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	1 230
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	1 230
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	54 003
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	14 032
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	43 119
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	6 931 794
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	6 777 854
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	153 939

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1G	
(3) Dont	– Crédit–bail mobilier *	HP	
	– Crédit–bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	27 621
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG–CRDS) A5		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	41
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	obligatoires A9	
	Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N Charges exceptionnelles	Exercice N Produits exceptionnels
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	833	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		55 125
Pénalités	397	
Ajustements divers		108

COMMISSAIRE AUX COMPTES AGS EXPERTS COMPTABLES

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N Charges antérieures	Exercice N Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Annexe : Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS CAP EXPERT.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2020, dont le total est de 4 592 999 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 153 939 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2019 au 31/08/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 01/01/1900 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Fonds commercial :
 Le fonds commercial a été amorti sur 15 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de transport : 4 à 5 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans



La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices

Annexe : Règles et méthodes comptables

montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Mais pour autant, l'entreprise a opté pour l'amortissement du fonds commercial suivant les possibilités offertes par le règlement. L'entreprise a apprécié l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur. En cas d'indice de perte de valeur, l'entreprise a réalisé un test de dépréciation. Ce test est réalisé sur la base de critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

COMMISSAIRE AUX COMPTES
AGS
EXPERTS COMPTABLES

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Informations relatives à l'épidémie de Coronavirus.

Les impacts mesurables de la crise du COVID ont été pris en compte.
Dans le cadre de la mesure gouvernementale de confinement, notre société a subi un impact limité sur l'ensemble de ses activités et aucune dépréciation supplémentaire des actifs, notamment des créances clients, n'a été utile sur les comptes arrêtés au 31/08/2020 au titre de l'impact Covid-19.

Les mesures prises dans le cadre de cette gestion de crise ont eu un impact significatif sur :

- Les moyens humains : le télétravail et le chômage partiel ont été utilisés. Les comptes enregistrent les aides au chômage partiel à hauteur de 23 919 euros. Les nouveaux équipements nécessaires au télétravail ou à la protection de personnel poursuivant leurs missions ont été pris en charge
- Le société a utilisé la possibilité de décaler les emprunts en cours de 6 mois ce qui a entrainé les report des échéances en fin d'emprunt.
- Aucune autre demande de report de dette sociale ou fiscale n'a été initiée au 31/08/2020.

Toutefois, il convient de préciser que le contexte évolutif de la crise sanitaire rend particulièrement difficile l'appréhension des conséquences et perspectives d'avenir. Les comptes ont donc été arrêtés sur le principe de la continuité de l'activité sans que les actifs ne fassent l'objet d'une dépréciation quelconque.

COMMISSAIRE AUX COMPTES AGS EXPERTS COMPTABLES

Annexe : Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	1 434 407			1 434 407
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	85 309	16 742		102 051
Immobilisations incorporelles	**1 519 716**	**16 742**		**1 536 458**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	494 205			494 205
- Matériel de transport	19 744			19 744
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	289 620	17 802		307 422
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**803 568**	**17 802**		**821 370**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	102 788	2 795		105 583
Immobilisations financières	**102 788**	**2 795**		**105 583**
ACTIF IMMOBILISE	2 426 073	37 338		2 463 411

COMMISSAIRE AUX COMPTES AGS EXPERTS COMPTABLES

Annexe : Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	16 742	17 802	2 795	37 338
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	16 742	17 802	2 795	37 338
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Immobilisations incorporelles

Un fonds commercial a été acheté le 1er juillet 2013 pour 55 000 euros.
Ce fonds a été amorti sur 5 ans
Cet amortissement n'est pas déductible.

Une cession partielle de clientèle a été effectuée pour 37 422 euros. Le reprise d'amortissements relative à cette cession est déductible fiscalement.

Fonds commercial

	31/08/2020
Éléments achetés	1 434 407
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	1 434 407

COMMISSAIRE AUX COMPTES AGS EXPERTS COMPTABLES

Annexe : Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	1 092 909	2 847		1 095 756
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	84 062	2 995		87 058
Immobilisations incorporelles	**1 176 971**	**5 843**		**1 182 813**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	230 927	53 687		284 614
- Matériel de transport	19 744			19 744
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	219 575	32 942		252 518
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**470 246**	**86 629**		**556 876**
ACTIF IMMOBILISE	1 647 217	92 472		1 739 689

COMMISSAIRE AUX COMPTES AGS EXPERTS COMPTABLES

Annexe : Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 3 662 303 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	**105 583**		**105 583**
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	**2 867 887**	**2 867 887**	
Autres	**583 325**	**583 325**	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	**105 508**	**105 508**	
Total	**3 662 303**	**3 556 720**	**105 583**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - Factures à établir	**258 248**
FAE NEXIOM AUDIT	**4 500**
FAE EXCO GEC	**6 816**
Fournisseurs - rrr à obtenir	**107 261**
Total	**376 826**

COMMISSAIRE AUX COMPTES AGS EXPERTS COMPTABLES

Annexe : Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 300 000,00 euros décomposé en 30 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges		3 500			3 500
Total		**3 500**			**3 500**
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		3 500			
Financières					
Exceptionnelles					

COMMISSAIRE AUX COMPTES AGS EXPERTS COMPTABLES

Annexe : Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 3 723 400 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	346	346		
- à plus de 1 an à l'origine	330 315	131 442	198 874	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 020 024	1 020 024		
Dettes fiscales et sociales	1 578 721	1 578 721		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	48 697	48 697		
Produits constatés d'avance	745 296	745 296		
Total	3 723 400	3 524 526	198 874	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	80 247			
(**) Dont envers les associés	131			

Charges à payer

	Montant
Frs factures non parvenues	90 905
Cap Levant FNP Loyer	213 146
Dettes Provis. Pr Congés Payer	160 443
Dettes provis. pr partic. salariés	14 032
Personnel - Autres Charges Payer	171 615
Charg.soc./conges a payer	71 990
Charges sociales à payer	79 672
Charges sociales sur primes prov.	2 806
Charges a payer	134 919
Taxe apprentissage à payer	3 081
Clients - rrr à accorder	3 014
Total	945 823

Annexe : Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constat. d avance	105 508		
Total	105 508		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constat.d avance	745 296		
Total	745 296		

Annexe : Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire
Honoraire de certification des comptes : 5 900 euros
Honoraire des autres services : 0 euros

Autres informations

Engagements de retraite

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

Les engagements de l'indemnité de fin de carrière s'élèvent à 241 653 € (montant avec charges sociales au taux de 46 %.

Le solde du contrat Groupama se monte à 64 335 €.

COMMISSAIRE AUX COMPTES AGS EXPERTS COMPTABLES